Conduite sans permis et sans assurance moto

Par Romain	bklf

Bonjour, je me présente, je m'appelle Romain, je viens de Saint-Martin (97150). Je vous introduit mon soucis. Je retape une moto cross homologué pendant 3 mois et demi (530cc), je la conduit pendant une semaine et je me fais arrêter sans permis et sans assurance, j'attend ma convocation et je voudrais savoir, es ce que je peut récupérer ma moto sans avoir le permis et l'assurance, je vous dit cela car la moto est une moto classer en permis À (permis moto +2 ans de permis), je voudrais savoir si je peut la récupérer pour rouler sur terrain privée exclusivement (une ligne droite bétonnée ou le propriétaire nous a donner un avis favorable avec des amis a moi), la moto est une ancienne moto d'enduro transformer en moto de route (neanmoin dépourvu de compteur feux stop cligno avant klaxon et retro). J'aimerais savoir si il est possible de demander la libération de ma moto avant les 2 ans de permis moto pour une retransformation en moto de cross et avec un usage privé uniquement

Merci à vous

Par ESP

Bonjour

Ce n'est malheureusement pas nous qui pourrons vous répondre. Il faut attendre votre passage au tribunal.